

## VERSION WEB

### CONDITIONS GÉNÉRALES 2021 - 2022

#### INSCRIPTIONS POUR LES COURS A L'ANNEE

##### Préambule

- The Singing Tree, est un établissement de formation artistique à visée sociale, écologique et humanitaire dont l'objectif est de transmettre et de promouvoir l'amour de la comédie musicale, du chant et des arts de la scène aux jeunes générations.
- Les conditions d'inscription et le règlement font parties intégrantes du contrat.
- Le représentant légal, ou l'élève majeur qui souhaite s'inscrire pour l'année scolaire complète devra remplir le bulletin d'inscription en ligne et nous transmettre les conditions générales (ce présent contrat) et le règlement signé. Ceux-ci devront nous être transmis au plus tard avant le début des cours, faute de quoi, l'élève ne pourra pas être accepté(e).

##### Durée du contrat

- L'élève est inscrit pour l'année scolaire entière sauf en cas de cours d'essai ou de stages.
- L'année scolaire débute le lundi 23 août 2021 et se termine le vendredi 1er juillet 2022.

##### Inscription

- L'inscription devient effective dès la réception de l'acompte et des frais d'inscription ainsi qu'une confirmation écrite de The Singing Tree.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles. En cas d'inscription en cours d'année, le prix est dégressif.
- L'inscription ne se reconduit pas automatiquement d'une année à l'autre. L'élève - ou respectivement leurs parents pour les mineurs - doivent renouveler leur inscription avant le 30 avril pour une rentrée en septembre.
- The Singing Tree se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre minimum d'élèves (6) n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation d'un atelier, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.
- **Les documents suivants sont à remettre en main propre ou par courriel lors de l'inscription : photocopie de la pièce d'identité, une photo, la photocopie de l'attestation d'assurance accident et responsabilité civile, un certificat médical (pour les enfants porteurs de handicaps), ainsi que l'autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant.**

##### Calendrier général

- L'enseignement est organisé sur une année scolaire du 23 août 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022 qui comprend trois trimestres :
  - 1<sup>er</sup> trimestre : du 23 août 2021 au 23 décembre 2021
  - 2<sup>ème</sup> trimestre : du 10 janvier au 14 avril 2022
  - 3<sup>ème</sup> trimestre : 2 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Des stages sont organisés pendant les vacances d'automne, de février, de Pâques et pendant les vacances d'été sur inscription.

##### Vacances et jours fériés

- The Singing Tree suit l'agenda scolaire Vaudois et tient compte des vacances et jours fériés officiels (voir l'agenda sur le site internet).
- Les cours hebdomadaires n'ont pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés officiels de la Commune de Lausanne à l'exception des stages.

##### Cours d'essai

- Il est possible d'effectuer un cours d'essai tout au long de l'année (au maximum 2) sur RDV sans engagement avant de souscrire à l'inscription annuelle (voir tarifs).
- Le cours d'essai est payable en cash le jour même ou en ligne avant le cours (le justificatif de paiement est demandé avant l'entrée en cours). Merci de nous contacter pour réserver votre créneau au : +41 (0)77 406 53 97 ou nous écrire par courriel à : [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com).

##### Paiement de l'écolage

- Le paiement de l'écolage se fait dès l'inscription, soit en totalité, soit en trois fois par virement bancaire ou en ligne par facture électronique.
- L'écolage est dû intégralement pour l'année scolaire (d'août à fin juin de l'année suivante). L'étudiant ou son répondant financier, s'engage à verser la totalité de la somme susmentionnée, selon les modalités de paiement suivantes :

- Règlement annuel (0%)

Une échéance à la date de signature du présent contrat. L'acompte et les frais d'inscription de CHF 80.- sont inclus dans le tarif (paiement en un seul versement).

- Règlement en trois fois (3%)

Acompte payable à la date de signature du présent contrat (correspondant à la première échéance), puis deux échéances au 3 novembre 2021 et au 3 février 2022 par virement bancaire ou en ligne par facture électronique. Des frais de 3 % s'appliquent pour le règlement en 3 fois. Les frais d'inscription de CHF 80.- sont inclus dans le tarif. Attention : aucun courrier ne sera transmis en cas de retard de paiement. Toute échéance impayée entraînera la perte de cette facilité de paiement et l'exigibilité immédiate du solde annuel des frais de scolarité.

- Pour les élèves arrivant en cours d'année, le paiement de l'écolage s'effectue par virement bancaire ou par facture électronique.
- La taxe d'inscription s'élève à CHF 80.- et est comprise dans l'écolage. Cette dernière garantit votre place au sein dudit cours.
- L'acompte correspond à un tiers du tarif annuel.
- Le montant des écolages tient compte des vacances scolaires et jours fériés officiels, durant lesquels l'école est fermée.
- En cas de non-paiement de l'écolage et/ou de la taxe d'inscription la facture sera envoyée directement aux organismes de recouvrement. Tout rappel est facturé CHF 25.-.
- Une réduction de 10 % est possible pour les fratries.
- Le tarif des cours est susceptible d'un réajustement annuel, effectif l'année scolaire suivante.

#### Délai de rétractation :

- A compter de la date de signature du présent formulaire d'inscription, le répondant financier, signataire du présent formulaire, a un délai de 14 jours pour se rétracter. Le cas échéant, il en informe l'établissement par voie postale (à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis - 1007 Lausanne) par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.
- Si un paiement a été effectué il vous sera remboursé dans son intégralité.

#### Résiliation & renvoi

- L'élève s'engage pour toute l'année scolaire.
- Le montant annuel des frais de scolarité est basé sur les frais généraux de The Singing Tree, par rapport au nombre des places disponibles. L'absence d'un élève inscrit, quel qu'en soit le motif, n'a pas pour effet de réduire les frais généraux de l'établissement. Aucun remboursement ni réduction des frais de scolarité ne pourra être consenti en cas d'absence ou de départ volontaire. En conséquence, les dispositions suivantes sont convenues d'un commun accord avec les parties
- Toute résiliation de l'inscription (hors cas de force majeure) du présent contrat doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis - 1007 Lausanne :
  - a) Avant la rentrée scolaire officielle (23 août 2021)  
Dans ce cas la résiliation entraîne la perte des frais d'inscription de CHF 80.- et de l'acompte.
  - b) A partir du jour de la rentrée scolaire : le solde des frais annuels sont dus.
  - c) Force majeure  
Si l'inscrit est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (comme une maladie ou un accident grave par exemple), l'inscription est résiliée. L'élève empêché, ou son répondant financier, a la charge de la preuve de la force majeure. Il doit alors justifier l'incapacité à suivre la formation par lettre recommandée avec accusé de réception (à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis - 1007 Lausanne), dans les meilleurs délais. Lorsque la force majeure est retenue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat. Le cas échéant, le remboursement du trop-perçu aura lieu dans un délai de 3 mois.
- The Singing Tree, se réserve le droit de résilier le présent contrat et de renvoyer un(e) élève pour : indiscipline répétée, impolitesse envers les professeurs ou les autres élèves, absences à répétition non justifiées, fautes graves, vol du matériel pédagogique, non-paiement de l'écolage. L'écolage ne sera pas remboursé si un(e) élève est exclu(e) pour les raisons susmentionnées.
- Dans le cas où l'élève s'engagerait professionnellement au cours de la formation, les heures de travail engendrant des absences aux cours de la formation ne seront en aucun cas remboursées. Elles ne donneront lieu à aucune contrepartie.
- Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de quatre semaines consécutives pourra être considérée par The Singing Tree comme un départ volontaire et par conséquent une résiliation définitive de l'inscription. Dans ce cas, le solde des frais de l'année en cours est dû.

#### Absences, retards et annulation d'un cours

- Tout retard et/ou absence doit être impérativement justifié par les parents ou l'élève (par un certificat médical, certificat de travail, etc.) auprès de l'administration de The Singing Tree : à [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com) ou par message What's Up au : +41 (0)77 406 53 97.
- En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat par téléphone ou par courriel une semaine à l'avance au plus tard.
- Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées. Il est cependant possible pour les élèves inscrits en cours de chant individuels d'organiser des cours de récupération où l'élève s'il veut, sera en mesure de récupérer la leçon perdue (maximum 2) sous réserve d'un certificat médical.
- Covid-19 : tout élève dépisté positif à la Covid-19 ou considéré cas contact à l'obligation d'en avertir immédiatement la direction.
- Toute absence non excusée de l'élève pendant plus de quatre semaines consécutives (hors vacances) pourra être considérée par l'établissement comme une résiliation définitive de l'inscription. Le solde des frais annuels est dû.
- Les professeurs de The Singing Tree ne sont pas tenus d'accepter dans leur cours tout élève arrivant en retard sans justificatif. Passé un quart d'heure, l'élève ne sera pas accepté en cours.
- En cas d'impossibilité de la part de l'enseignant de participer à un cours, l'élève sera prévenu à l'avance rapidement. Le cours sera rattrapé dans les meilleurs délais.
- Dans le cas des situations exceptionnelles qui empêchent The Singing Tree à poursuivre les activités en présence (ex. confinement pandémie, tempête de neige extrême), les cours se dérouleront par vidéoconférence.

#### Suivi des cours

- L'équipe pédagogique s'engage à offrir un enseignement de qualité à votre enfant, c'est pourquoi nous tenons à la ponctualité et l'assiduité (voir règlement de l'établissement).
- Les élèves sont tenus d'arriver 10 min avant le début du cours avec leur matériel pédagogique et la tenue adéquate
- Une liste de fournitures scolaires et manuels pédagogiques vous sera fournie avant la rentrée.
- Nous vous demandons également de bien vouloir lui fournir le matériel pédagogique envoyé par courriels aux parents (dossier google drive), qui est créé à cet effet.
- Si votre enfant venait à manquer un cours, les vidéos ou audios envoyés sur google drive lui permettront de se mettre à jour.

- Les répétitions pour les spectacles (Noël et fin d'année) sont obligatoires (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire). Les dates de fin d'année sont déjà connues. Vous recevrez plus d'informations en cours d'année concernant le spectacle de Noël.
- L'oubli répétitif, la perte ou la dégradation du matériel de l'école engendrera des frais en sus, à votre charge.
- Nous ne fournissons pas de goûter aux enfants, merci de prévoir une gourde et un en-cas si nécessaire.

#### Accès aux cours et locaux

- Un élève peut se voir refuser l'accès aux cours et aux répétitions pour les raisons suivantes :
  - Comportement inadéquat
  - Non-respect du règlement de The Singing Tree
  - Arrivées tardives successives sans motif valable
- Une tenue de danse, des cheveux attachés et une bouteille d'eau sont indispensables.
- Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Il est strictement interdit de porter des chaussures d'extérieur dans les locaux de répétition.
- La nourriture et les boissons, à l'exception des bouteilles d'eau, ne sont pas autorisées à l'intérieur des salles de cours.
- Les parents sont responsables de leurs enfants avant le début du cours et dès la fin du cours.

#### Assurance accident et responsabilité civile

- Les risques de maladie et accident ne sont pas couverts par de The Singing Tree : chaque participant doit être assuré personnellement pour l'accident et la responsabilité civile.
- L'élève doit impérativement fournir à l'établissement une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile privée et extra-scolaire, un certificat médical (pour les enfants porteurs de handicaps), une photo d'identité, une autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul.
- En cas d'absence des suites d'un accident ou d'une maladie, il reste de la responsabilité de l'élève et son répondant financier de régler le solde des frais annuel, que ceci soit couvert ou non par l'assureur dans le cadre des garanties souscrites.
- En cas de non-respect de cette clause, The Singing Tree sera déchargée de toute responsabilité.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels pendant les cours et activités.

#### Droits à l'image

- La direction de The Singing Tree se réserve le droit d'utiliser des photos ou des vidéos prises durant les cours ou sur scène pour sa communication et à des fins publicitaires (site internet, brochures, réseaux sociaux, programmes, émissions de télévision etc..) dans le respect du droit de l'enfant et de sa protection, sauf avis contraire à nous notifier par écrit à l'administration à [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com) ou par voie postale à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis – 1007 Lausanne.

#### For juridique

- Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents. En cas de litige, le for juridique est Lausanne.
- L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat
- The Singing Tree se réserve le droit en tout temps d'effectuer des modifications aux présentes conditions générales et règlement. Les élèves seront alors informés par mails.

**En signant le bulletin d'inscription, vous certifiez avoir lu et approuvé les conditions générales d'inscription de The Singing Tree.**

**Merci de nous retourner ce document ainsi que le règlement dûment signé (en version PDF imprimable depuis notre site internet dans la section « documents à joindre à l'inscription ») à l'administration par email à [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com) ou par voie postale à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis – 1007 Lausanne.**

#### Autres documents à joindre :

- photocopie de la pièce d'identité
- Une photo format passeport
- La photocopie de l'attestation d'assurance accident et responsabilité civile
- Un certificat médical (pour les enfants porteurs de handicaps)
- Autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul

## INSCRIPTIONS AUX STAGES & AUX MASTERCLASSES

### Préambule

- The Singing Tree, est un établissement de formation artistique à visée sociale, écologique et humanitaire dont l'objectif est de transmettre et de promouvoir l'amour de la comédie musicale, du chant et des arts de la scène aux jeunes générations.
- Les conditions d'inscription et le règlement font parties intégrantes du contrat.
- Le représentant légal, ou l'élève majeur qui souhaite s'inscrire à un stage ou à une masterclasse devra remplir le bulletin d'inscription en ligne et nous transmettre les conditions générales (ce présent contrat) et le règlement signé. Ceux-ci devront nous être transmis au plus tard avant le début des cours, faute de quoi, l'élève ne pourra pas être accepté(e).

### Durée du contrat

- L'élève est inscrit pour la durée du stage ou de la masterclasse.
- The Singing Tree se réserve le droit d'annuler un stage ou une masterclasse si le nombre minimum d'élèves (6) n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation ces derniers seront remboursés dans sa totalité.

### Inscription

- L'inscription devient effective dès la confirmation écrite de The Singing Tree et dès la réception du solde du stage ou de la masterclasse.
- **Une photocopie de la pièce d'identité, de l'attestation d'assurance accident et responsabilité civile, un certificat médical (pour les enfants porteurs de handicaps), ainsi qu'une autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant sont à remettre en main propre ou par courriel à : [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com) lors de l'inscription.**

### Paiement du stage ou de la masterclasse

- Le paiement se fait dès l'inscription en totalité sur notre site internet (ou par virement bancaire sur demande).
- La taxe d'inscription s'élève à CHF 30.-, celle-ci est comprise dans le tarif. Cette dernière garantit votre place au sein dudit stage ou masterclasse.
- En cas de non-paiement de la taxe d'inscription la facture sera envoyée directement aux organismes de recouvrement. Tout rappel est facturé CHF 25.-.
- Les tarifs des stages et des masterclasses sont susceptibles d'un réajustement annuel, effectif l'année scolaire suivante.

### Résiliation & renvoi

- Une résiliation d'inscription au stage ou à une masterclasse est possible, sous condition :
- Toute résiliation de l'inscription (hors cas de force majeure) du présent contrat doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis – 1007 Lausanne :
- a) Avant le début du stage  
Dans ce cas la résiliation entraînera la perte des frais d'inscription de CHF 30.- et des frais de gestion de CHF 50.-.
- b) A partir du jour du début du stage ou de la masterclasse: le solde du stage ou de la masterclasse est dû.
- c) Force majeure  
Si l'inscrit est empêché de suivre le stage par suite de force majeure dûment reconnue (comme un accident grave pendant le stage ou un test positif à la Covid-19 par exemple), l'inscription est résiliée. L'élève empêché, ou son répondant financier, a la charge de la preuve de la force majeure. Il doit alors justifier l'incapacité à suivre le stage par lettre recommandée avec accusé de réception (à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis – 1007 Lausanne), dans les meilleurs délais. Lorsque la force majeure est retenue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat. Le cas échéant, le remboursement du trop-perçu aura lieu dans un délai de 2 semaines.
- The Singing Tree, se réserve le droit de résilier le présent contrat et de renvoyer un(e) élève pour : indiscipline répétée, impolitesse envers les professeurs ou les autres élèves, absences à répétition non justifiées, fautes graves, vol du matériel pédagogique, non-paiement du stage. Le stage ne sera pas remboursé si un(e) élève est exclu(e) pour les raisons susmentionnées.
- Toute absence non excusée de l'élève pendant plus 3 jours consécutifs pourra être considérée par The Singing Tree comme un départ volontaire et par conséquent une résiliation de l'inscription. Dans ce cas, le solde du stage ou de la masterclasse est dû.

### Absences et retards

- Tout retard et/ou absence doit être impérativement justifié par les parents ou l'élève (par un certificat médical, certificat de travail, etc.) auprès de l'administration de The Singing Tree : à [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com) ou par message What's Up au : +41 (0)77 406 53 97.
- En cas d'absence prévisible, l'élève doit prévenir le secrétariat par téléphone ou par courriel dès que possible.
- Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.
- Covid-19 : tout élève dépisté positif à la Covid-19 ou considéré cas contact à l'obligation d'en avertir immédiatement la direction.
- Les professeurs de The Singing Tree ne sont pas tenus d'accepter dans leur cours tout élève arrivant en retard sans justificatif. Passé un quart d'heure, l'élève ne sera pas accepté en cours.
- En cas d'impossibilité de la part de l'enseignant de participer à un cours, l'élève sera prévenu à l'avance. Le cours sera rattrapé dans les meilleurs délais ou remboursé.
- Dans le cas des situations exceptionnelles qui empêchent The Singing Tree à poursuivre les activités en présence (ex. confinement pandémie, tempête de neige extrême), les stages ou masterclasses seront annulés et remboursés intégralement ou en partie en fonction de la situation.

### Suivi du stage et organisation

- L'équipe pédagogique s'engage à offrir un enseignement de qualité à votre enfant, c'est pourquoi nous tenons à la ponctualité et l'assiduité (voir règlement de l'établissement).
- Les élèves sont tenus d'arriver au minimum 10 min avant le début du cours avec leur matériel pédagogique et une tenue adéquate.
- Nous ne fournissons pas de goûter ni pique-nique aux enfants, merci de prévoir une gourde, un en-cas et un lunch box.

### Accès aux cours et locaux

- Un élève peut se voir refuser l'accès aux cours et aux répétitions pour les raisons suivantes :
  - Comportement inadéquat
  - Non-respect du règlement de The Singing Tree
  - Arrivées tardives successives sans motif valable
- Une tenue de danse, des cheveux attachés et une bouteille d'eau sont indispensables.
- Un comportement respectueux envers chacun est exigé dans l'enceinte de notre établissement. Merci de respecter le calme dans les couloirs, les vestiaires, la salle de classe et la salle de repas.
- Les portables sont strictement interdits dans les salles de classes.
- Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Il est strictement interdit de porter des chaussures d'extérieur dans les locaux de répétition. La nourriture et les boissons, à l'exception des bouteilles d'eau, ne sont pas autorisées à l'intérieur des salles de cours.
- Les parents sont responsables de leurs enfants avant le début du cours et dès la fin du cours.

### Assurance accident et responsabilité civile

- Les risques de maladie et accident ne sont pas couverts par de The Singing Tree : chaque participant doit être assuré personnellement pour l'accident et la responsabilité civile.
- L'élève doit impérativement fournir à l'établissement une attestation d'assurance concernant sa responsabilité civile privée et extra-scolaire, un certificat médical (pour les enfants porteurs de handicaps), une photo d'identité, une autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul.
- En cas de non-respect de cette clause, The Singing Tree sera déchargée de toute responsabilité.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels pendant les cours et les activités.

### Droits à l'image

- La direction de The Singing Tree se réserve le droit d'utiliser des photos ou des vidéos prises durant les cours ou sur scène pour sa communication et à des fins publicitaires (site internet, brochures, réseaux sociaux, programmes, émissions de télévision etc..) dans le respect du droit de l'enfant et de sa protection, sauf avis contraire à nous notifier par écrit à l'administration à [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com) ou par voie postale à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis - 1007 Lausanne.

### For juridique

- Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents. En cas de litige, le for juridique est Lausanne.
- L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.

En signant le bulletin d'inscription, vous certifiez avoir lu et approuvé les conditions générales d'inscription de The Singing Tree.

Merci de nous retourner ce document ainsi que le règlement dûment signé (en version PDF imprimable depuis notre site internet dans la section « documents à joindre à l'inscription ») à l'administration par email à [info@singingtree-international.com](mailto:info@singingtree-international.com) ou par voie postale à The Singing Tree – Avenue de Tivoli 19 Bis - 1007 Lausanne.

Autres documents à joindre :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Une photo format passeport
- La photocopie de l'attestation d'assurance accident et responsabilité civile
- Un certificat médical (pour les enfants porteurs de handicaps)
- Autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul

## COURS D'ESSAI ET COURS A L'UNITE

### Préambule

- The Singing Tree, est un établissement de formation artistique à visée sociale, écologique et humanitaire dont l'objectif est de transmettre et de promouvoir l'amour de la comédie musicale, du chant et des arts de la scène aux jeunes générations.

### Durée

- L'élève est inscrit pour la durée du ou des cours. Il est sans engagement.
- The Singing Tree se réserve le droit d'annuler ou de déplacer un cours. En cas d'annulation ce(s) dernier(s) seront remboursés dans sa totalité.

### Inscription

- La réservation à un cours est effective dès la réception du solde du cours.

### Païement des cours

- Le paiement se fait dès réservation en totalité sur notre site internet.
- Les tarifs des cours sont susceptibles d'un réajustement annuel, effectif l'année scolaire suivante.

### Résiliation & renvoi

- L'annulation d'un cours est possible 48h à l'avance. Passé 48h le cours est dû.
- Les leçons manquées par l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.

### Absences et retards

- Tout retard et/ou absence doit être impérativement justifié par message What's Up au : +41 (0)77 406 53 97.
- Covid-19 : tout élève dépisté positif à la Covid-19 ou considéré cas contact à l'obligation d'en avertir immédiatement la direction.
- En cas d'impossibilité de la part de l'enseignant de participer à un cours, l'élève sera prévenu à l'avance. Le cours sera rattrapé dans les meilleurs délais ou remboursé.
- Dans le cas des situations exceptionnelles qui empêchent The Singing Tree à poursuivre les activités en présence (ex. confinement pandémie, tempête de neige extrême), les cours seront annulés et remboursés intégralement.

### Accès aux cours et locaux

- Un élève peut se voir refuser l'accès aux cours et aux répétitions pour les raisons suivantes :
  - Comportement inadéquat
  - Non-respect du règlement de The Singing Tree
  - Arrivées tardives successives sans motif valable
- Une tenue de danse, des cheveux attachés et une bouteille d'eau sont indispensables.
- Un comportement respectueux envers chacun est exigé dans l'enceinte de notre établissement. Merci de respecter le calme dans les couloirs, les vestiaires, la salle de classe et la salle de repas.
- Les portables sont strictement interdits dans les salles de classes.
- Il est demandé à chacun de respecter la propreté et l'intégrité des locaux. Il est strictement interdit de porter des chaussures d'extérieur dans les locaux de répétition. La nourriture et les boissons, à l'exception des bouteilles d'eau, ne sont pas autorisées à l'intérieur des salles de cours.
- Les parents sont responsables de leurs enfants avant le début du cours et dès la fin du cours.

### Assurance accident et responsabilité civile

- Les risques de maladie et accident ne sont pas couverts par de The Singing Tree : chaque participant doit être assuré personnellement pour l'accident et la responsabilité civile.
- L'élève doit impérativement fournir une autorisation de sortie pour les parents qui souhaitent que leur enfant rentre seul.
- En cas de non-respect de cette clause, The Singing Tree sera déchargée de toute responsabilité.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels pendant les cours et les activités.

### Droits à l'image

- La direction de The Singing Tree se réserve le droit d'utiliser des photos ou des vidéos prises durant les cours ou sur scène pour sa communication et à des fins publicitaires (site internet, brochures, réseaux sociaux, programmes, émissions de télévision etc..) dans le respect du droit de l'enfant et de sa protection, sauf avis contraire à nous notifier dès que possible.

### For juridique

- Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents. En cas de litige, le for juridique est Lausanne.
- L'élève ou son représentant légal s'engage à respecter les conditions du présent contrat.